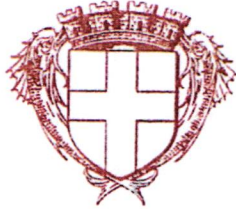


DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05200)



ARRONDISSEMENT DE GAP

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire de la Commune d'EMBRUN

Le Maire de la Commune d'Embrun,

N° 2026.259**Objet : Composition du
Comité Social Territorial**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'article 50 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2022.058R en date du 24 mars 2022 et du Conseil d'Administration du CCAS d'EMBRUN n° 2022.14 en date du 31 mars 2022 créant un Comité Social Territorial commun,
Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2026.021 en date du 29 janvier 2026 et du Conseil d'Administration du CCAS d'EMBRUN n° 2026.04 en date du 06 février 2026 renouvelant le Comité Social Territorial commun,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022.071R en date du 03 mai 2022 fixant à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires au Comité Social Territorial,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026.074 du 27 mars 2026 désignant les membres du Comité Social Territorial,
Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 établissant les lignes directrices de gestion,
Vu l'arrêté n° 2025.776 du 27 octobre 2025 fixant la dernière composition du Comité Social Territorial,
Considérant qu'il convient en raison du renouvellement du conseil municipal d'établir un nouvel arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} avril 2026, sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun à la commune et au CCAS d'EMBRUN :

- Représentants titulaires :
EYMEOD Chantal, Maire,
BERNARD-BRUNEL Franck, Adjoint,
GOY Hélène, Conseillère déléguée municipale.
DEPEILLE Zoïa, Adjointe,
EYMARD Aloïs, Conseiller municipal.
- Représentants suppléants :
RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, Adjointe,
CEARD Audrey, Adjointe,
CAMIER-LONGEPIERRE, Conseillère déléguée municipale,
DHORNE Anne, Adjointe,
ASSANDRI Martine, Conseillère municipale.



ARTICLE 2 : A compter du 21 mars 2026, ont été élus lors du scrutin du 08 décembre 2022, ou tirés au sort le jour du scrutin, ou désignés par le SAFPT, en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial commun à la commune et au CCAS d'EMBRUN :

- Représentants titulaires :
BEAUME Fanny, titulaire CCAS d'EMBRUN,
MASUCCIO Raffaëlina, titulaire commune d'EMBRUN,
CERONI Sylviane, titulaire commune d'EMBRUN,
TOUCHE Véronique, titulaire commune d'EMBRUN.
PASCAL Anaïs, titulaire commune d'EMBRUN,
- Représentants suppléants :
CHASTAN Benoît, titulaire commune d'EMBRUN,
BERNARD Michel, titulaire commune d'EMBRUN,
GEREY Michel, titulaire commune d'EMBRUN,
GERARD Marie-José – Titulaire – Commune d'EMBRUN,
BONETTI Jean-Pierre– Titulaire – Commune d'EMBRUN.
- Liste d'attente :
CORTICCHIATO Daniel – Titulaire – Commune d'EMBRUN.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la ville d'EMBRUN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à EMBRUN le 07 avril 2026

Le Maire d'EMBRUN



Chantal EYMEOUD